

**PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU VENDREDI 28 JUIN 2024 (N°3)**

Le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre à neuf heures, le Conseil Municipal de Cély-en-Bière s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Francis GUERRIER, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Quorum : 8**

**Nombre de membres présents : 9**

**Nombre de votants : 9**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Francis GUERRIER, Maire, Violette DESCHAMPS, Charles QUERNE, Nicole BRULE, Michel ARNOULT, Adjoints, Martine QUERNE, Valérie FAGES, Gilles VERDIANI, Janine RABIAN, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Guillaume GAUTIER, Arlette RUSCH, Guillaume PINHO, Jérôme LEBEGUE, Fabien GAUTHIER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gilles VERDIANI.

-----  
**A L'ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.
2. Demande de subvention à la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».
3. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).
4. Demande de subvention au SDESM pour la rénovation de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage communale.
5. Questions diverses.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MAI 2024**

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024, adressé in extenso à chaque membre, est arrêté et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

**18 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE ».**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la commune en matière d'éclairage public,

Vu l'appel à projet « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » de la Région Ile-de-France,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa stratégie Énergie-Climat, la Région Ile-de-France a lancé un appel à projets afin de financer les travaux de modernisation de l'éclairage public des communes visant à diminuer la consommation énergétique, réduire l'impact de la pollution lumineuse,

CONSIDERANT que les travaux éligibles au dispositif concernent la dépose, la fourniture et la pose de luminaires d'éclairage en voirie ainsi que l'installation de système de télégestion,

CONSIDERANT que le présent projet de modernisation de l'éclairage public de la commune permet une réduction de la consommation énergétique du périmètre rénové supérieure ou égale à 66%, qu'il prévoit que la température de couleur des points lumineux installés n'excédera pas 2700K et que les luminaires boules seront prioritairement remplacés afin de mettre la commune en conformité avec la réglementation,

CONSIDERANT que l'éclairage public fait ou fera l'objet d'une extinction nocturne d'au moins 5 heures par nuit,

CONSIDERANT que le projet est éligible à l'appel à projet « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse » sur la base d'un taux d'intervention de 50% dans la limite d'une subvention régionale de 150 000 €,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Sollicite la subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

### **19 DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SOUS MAITRISE D'OUVRAGE COMMUNALE.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la commune en matière d'éclairage public,

Vu le projet de rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal élaboré sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cadre d'un schéma d'aménagement lumière (SDAL),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Approuve le programme sous maîtrise d'ouvrage communale de rénovation de l'éclairage public de la commune de Cély-en-Bière d'un montant total estimatif HT de 337 154.00 € et comportant les principales opérations suivantes :

- Suppression de points lumineux
- Dépose et recyclage d'anciens luminaires
- Fourniture et pose de luminaires LED
- Mise en place d'un système de télégestion

Article 2 : Sollicite une subvention auprès du SDESM pour la réalisation de ce programme,

Article 3 : Arrête le plan de financement comme suit :

- Montant total HT de l'opération : 337 154.00 €
- Subvention SDESM : 20 000.00 € (5.93%)
- Subvention DETR : 20 000.00 € (5.93%)
- Subvention Fonds Vert : 46 008.00 € (13.65%)
- Subvention Région Ile de France : 150 000.00 € (44.49%)
- Reste à charge communal : 101 146.00 € (30%).

Article 4 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

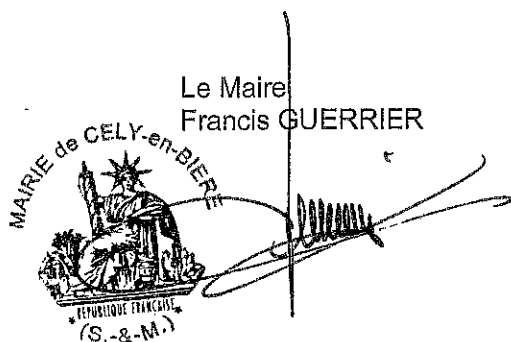
**MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).**

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, notamment l'article 91,  
Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 18 juin 2024 relatif au projet de délibération portant mise à jour du RIFSEEP pour lequel le collège représentant les collectivités a émis un avis favorable à l'unanimité et le collège représentant le personnel un avis défavorable à l'unanimité,  
Considérant l'obligation de faire réexaminer le dossier en CST en raison de l'avis défavorable émis à l'unanimité par le collège représentant le personnel,  
Considérant que la prochaine séance du CST se tiendra le 2 juillet 2024,  
Le projet de mise à jour du RIFSEEP sera débattu lors du prochain Conseil municipal.

**QUESTIONS DIVERSES**

Séminaire du personnel communal : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a organisé un séminaire de cohésion d'équipe pour l'ensemble du personnel communal les 22 et 23 octobre 2024 sur le campus Chateaufort de Cély.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.



Le secrétaire de séance  
Gilles VERDIANI